**COMITÉ DE PENSION DU CHEMIN DE FER CANADIEN PACIFIQUE**

 **REPRÉSENTANT DES RÉGIMES DE RETRAITE – ROBERT J.CAMERON**

 **C.P.C. 885**

 **Revelstoke (C.-B.) V0E 2S0**

 **Courriel :** **rjc48@telus.net**

 **Tél. : 250-837-4248**

 **Cellulaire : 250-837-1083**

 **Le 13 novembre 2023**

**À TOUTES LES ASSOCIATIONS DE RETRAITÉS DU CHEMIN DE FER CANADIEN PACIFIQUE ET À L'EXÉCUTIF DU CONSEIL NATIONAL DES ASSOCIATIONS DE RETRAITÉS DU CANADIEN PACIFIQUE ET AUX AUTRES RETRAITÉS.**

Salutations à tous

Il s'agit du montant de l'indexation pour l'année 2024, en date du 1er janvier 2024. L'indexation est basée sur 50 % de la moyenne sur 12 mois du 1er octobre 2022 au 30 septembre 2023. **La moyenne est de 4,70 % et la moitié équivaut à 2,35 %**

Pour être admissible, un retraité doit être à la retraite depuis au moins 5 ans et être âgé de 65 ans au 31 décembre 2023. L'indexation se fait sur la première 1 500,00 $ de votre rente. L'augmentation maximale serait donc de 1 500,00 $ X 2,35 % = 35,25 $ par mois, à compter de votre paiement de janvier 2024.

Le calcul de l'Indice annuel des prix à la consommation (IPC) à compter du 1er janvier 2024

 à l'article 16.03(2) du Règlement sur les pensions.

L'article 16.03(a) (i) montre que l'IPC pour le 1er octobre 2022 au 30 septembre 2023 est de 1 870 divisé par 1 786,1 quals 1,04725 moins 1 est de 4,700% (arrondi)

50 % de la variation de l'IPC 4,700 % moins 50,00 % équivaut à 2,35 %

 L'article 16.03 a) ii) est de 3,00 pour cent maximum

L'article 16.03 a) iii) est le changement par rapport à l'année précédente

1 786,1 divisé par 1 679,8 équivaut à 1,06328 divisé par 1equals 6,300% (arrondi)

100 % de la variation de l'IPC (année précédente)

6,3000% divisé par 100,00% équivaut à 6,30%

 Le moindre de (i), (ii) et (iii) est égal à 2,35% et c'est ce que vous obtenez sur le premier

1 500,00 $ de votre chèque.

**Au cours de la dernière année et demie, j'ai essayé de faire supprimer le dernier paragraphe de l'article 16.03 et le vote était de 4 contre 4 et quand il y a égalité, le président obtient un deuxième vote, donc c'était 5 contre 4 contre la motion et à un coût de plus de 25 millions pour le fonds, il n'a pas été autorisé en raison de la position fiduciaire du comité.**

 Je tiens à vous remercier pour votre soutien à l'élection de 2923 et je continuerai à aider tous les retraités pour les 3 prochaines années comme je l'ai toujours fait et continuerai de le faire. Votre soutien est très apprécié.

En 2024, il y aura une nouvelle impression des règles de pension et si quelqu'un veut une copie lorsqu'elle sera disponible si vous en demandez une copie, vous pouvez vous en faire envoyer une.

Le fonds de pension est solvable à 135% plus au 30 septembre 2023 et continue de croître et est à 12.444 milliards

Les tarifs de la Croix Bleue pour 2024 devraient vous être envoyés au cours des prochains mois

Tous les membres du Compte de dépenses de santé (CSS) devraient être remplacés par la Sun Life dès maintenant

Si quelqu'un a des questions s'il vous plaît contactez-moi et je vais essayer d'obtenir vos réponses si possible dès que je peux.

En terminant, j'aimerais vous souhaiter à tous un très joyeux Noël et une année 2024 heureuse et saine.

Veuillez agréer, monsieur le vous en l'honneur

 L'Ambassadeur, Représentant permanent de la République de Corée

Robert J. Cameron Représentant des retraités